

L'information de RUE 89 a été reprise par :



Val, Cabu, Carles, Wolinski, Cavanna, Choron: bataille à OK Charlie, épisode 2

Philippe Val, Cabu et Wolinski poursuivent le réalisateur Pierre Carles pour avoir utilisé leurs noms sur les affiches de son dernier film consacré au professeur Choron. L'affaire, sur fond de guerre d'héritage, sera jugée cet après-midi.

Même mort, Choron fout encore la merde ! Philippe Val, Cabu et Georges Wolinski ont en effet décidé d'attaquer les producteurs de *Choron Dernière*, le film de Pierre Carles et Eric Martin (sortie le 7 janvier) qui retrace la vie du fameux professeur .

Le directeur de Charlie Hebdo et les deux dessinateurs ont assigné [les sociétés 3B et Tadrart Films](#), qui produisent le documentaire, pour « atteinte au droit au nom, à raison de l'utilisation illicite de leur nom dans le cadre de l'affiche du film *Choron Dernière* ». La présence des patronymes et pseudos de Val, Cabu et Wolinski sur l'affiche du film « induirait une confusion majeure sur leur participation spontanée au film » (auquel, faut-il le préciser, ils n'ont pas participé). « *Tout le monde ne connaît pas les rivalités qui les opposent. Dans ce contexte, il faut un minimum d'honnêteté. Ils veulent simplement que leurs noms ne figurent pas sur l'affiche, c'est une façon de tromper le public* » estime Richard Malka, l'avocat de Val, Cabu et Wolinski.

Ils réclament chacun le versement de 4 000 euros et, solidairement, 1 500 euros ainsi qu'une astreinte de 10 000 euros par infraction constatée. Interrogé par rue89, Pierre Carles s'amuse de la situation : « *Ce qui est drôle dans cette affaire, c'est qu'il y a dix ans, j'ai pu sortir mon film Pas vu, pas pris, grâce à une souscription lancée par Charlie Hebdo, que dirigeait déjà Philippe Val. Sur l'affiche, se trouvaient une quinzaine de noms de personnes sans leur autorisation, dont PPDA, Etienne Mougéotte, Patrick de Carolis, ce que cautionnait Charlie Hebdo* ».

La galaxie Charlie explose

Au-delà des arguties juridiques (que la justice tranchera), c'est un nouveau règlement de comptes entre les héritiers de *Charlie* qui se joue : la réplique du premier tremblement de terre qui avait secoué la galaxie de l'hebdo satirique après [l'affaire Siné et la création de Siné Hebdo](#). Le sous-titre du film ne laisse d'ailleurs guère de place au doute sur la thèse défendue par Pierre Carles : « *Vie et mort du Professeur Choron et de Charlie Hebdo* ».

[Rue89 qui a visionné le film](#), explique en effet qu'il « *comprend quelques extraits propres à gêner l'équipe actuellement dirigée par Philippe Val. En particulier quand l'un des deux principaux fondateurs de Charlie (avec Choron), Cavanna, déclare ceci à propos de ce qu'est devenu l'hebdo (où il travaille toujours) : "Les dessinateurs Tignous, Charb, Riss, Luz, c'est des jeunes pleins de talent, pleins d'audace, audace qu'on sent rentrée. Ils rentrent leurs griffes. Tu enregistres, là ? Tant pis pour ma gueule"* ».

Les producteurs doivent comparaître ce vendredi 19 décembre 2008 à 14h30. Le jugement sera rendu lundi.

Vendredi 19 Décembre 2008 - 14:06
Régis Soubrouillard
Lu 8004 fois

Cabu, Val et Wolinski poursuivent Pierre Carles en justice

NOUVELOBS.COM | 18.12.2008 | 18:09

Ces trois piliers de *Charlie Hebdo* attaquent en référé les producteurs du film "Choron Dernière", parce que leurs noms figurent sans leur accord sur l'affiche du film.

Les dessinateurs Cabu et Wolinski ainsi que le directeur de la rédaction et de la publication de *Charlie Hebdo* Philippe Val attaquent en référé les producteurs du film "Choron Dernière", rapporte jeudi 18 décembre le site Rue89.com. Le motif : "Atteinte au droit au nom [...] à raison de l'utilisation illicite de leur nom dans le cadre de l'affiche du film 'Choron Dernière'", de Pierre Carles (coréalisé avec Martin), qui sort le 7 janvier. Les sociétés de production 3B et Tadrart Films sont assignées à comparaître vendredi à 14h30 au palais de justice de Paris, précise Rue89.

Dommages, intérêts et astreintes financières

Les noms de ces trois piliers de *Charlie Hebdo* figurent sur l'affiche du film, sous-titré "Vie et mort du Professeur Choron et de Charlie Hebdo", et sur différents sites Internet. Sont également mentionnés sur l'affiche les noms de Georges Bernier (le professeur Choron), Cavanna, Marc-Edouard Nabe, Siné et Vuillemin. Les plaignants demandent que les producteurs leur versent à chacun 4.000 euros et, solidairement, 1.500 euros, ajoute Rue89. En outre, les producteurs pourraient avoir à payer les frais de justice et une astreinte de 10.000 euros par infraction constatée.

"Confusion majeure"

L'assignation de l'avocat des plaignants, Me Richard Malka, indique que "l'affiche du film, réalisée par le dessinateur Vuillemin, induit une confusion majeure quant à la participation spontanée de Messieurs Cabu, Val et Wolinski au film en question (...) [Leurs noms] ne sauraient donc faire l'objet d'une utilisation à des fins lucratives et ce afin de susciter l'intérêt du public."

Le film, qu'"aucun d'eux n'a visionné", "semble en réalité être un véritable réquisitoire contre les demandeurs", qui y seraient "violemment" dénigrés. Quant à son coréalisateur Pierre Carles, il se serait "déjà illustré par l'utilisation de procédés très contestés", affirme Me Richard Malka.

Et d'ajouter qu'en assignant les producteurs du film, ses clients "cherchent à éviter la confusion. On a considéré qu'on ne pouvait pas laisser faire n'importe quoi, pour le principe. La prochaine étape, ça peut être un film porno avec les noms de Val, Cabu et Wolinski."

Chacun son tour

Les sociétés de production, elles, s'étonnent, rapporte également Rue89. "Attaquer sur le mercantilisme de nos sociétés en demandant des dommages et intérêts et astreintes financières permet non seulement de ne pas attaquer les réalisateurs sur le fond du film, mais aussi d'asphyxier financièrement nos sociétés," estiment-elles. "Ce qui est drôle dans cette affaire, c'est qu'il y a dix ans, j'ai pu sortir mon film "Pas vu, pas pris", grâce à une souscription lancée par Charlie Hebdo, que dirigeait déjà Philippe Val", déclare de son côté le réalisateur Pierre Carles, cité également par le site internet. "Sur l'affiche, se trouvaient une quinzaine de noms de personnes sans leur autorisation, dont PPDA, Etienne Mougeotte, Patrick de Carolis, ce que cautionnait *Charlie Hebdo*," commente-il.

20 MINUTES.FR

21 décembre 2008

COMME AU CINEMA.COM

21 décembre 2008

DEPECHE DE L'AFP reprise par le plusieurs sites

La croix.com – News sur Yahoo – comme au cinéma.com – moderne style.com – actu-orange – France 24 – Télérama – CBS newsletter – Femme actuelle

19/12/2008 17:10

PARIS (AFP) - Cabu, Philippe Val et Wolinski attaquent le film sur le professeur Choron



Les dessinateurs Cabu et Wolinski, ainsi que le directeur de publication de Charlie Hebdo, Philippe Val, ont sollicité vendredi en référé la modification de l'affiche du film "Choron dernière" qui, dans sa forme actuelle, trompe selon eux sur leur participation volontaire à ce film.

Le documentaire réalisé par Pierre Carles et Eric Martin, dont la sortie est prévue sur les écrans début janvier, retrace la vie de Georges Bernier, alias le professeur Choron, co-fondateur du journal satirique Hara Kiri, mort le 10 janvier 2005 à 75 ans.

Selon Me Richard Malka, Cabu, Wolinski et Philippe Val y apparaissent dans des "images volées ou des images d'archives", mais n'ont nullement participé volontairement au film.

Les trois hommes ont donc décidé d'assigner pour atteinte à leur nom, devant le juge des référés du TGI de Paris, les sociétés 3B Productions et Tadrart Films, respectivement producteur et distributeur du film.

"Que M. Carles (...) fasse le film et l'affiche qu'il veut, ça ne nous intéresse pas, mais qu'il tente de le commercialiser en trompant le public sur la participation de Cabu, Wolinski et Philippe Val à son film, on ne peut pas l'accepter. C'est une question d'honnêteté minimale", a

plaidé vendredi Me Malka devant la juge des référés Magali Bouvier.

"Nous aurions utilisé les noms de MM. Cabu, Val et Wolinski, personnages publics de notoriété reconnue et incontestable pour pouvoir faire venir le public dans les salles!", se sont indignés les défenseurs.

"Attaquer sur le mercantilisme de nos sociétés en demandant des dommages et intérêts et astreintes financières permet non seulement de ne pas attaquer les réalisateurs sur le fond du film mais aussi d'asphyxier financièrement nos sociétés!", écrivaient-ils encore dans un communiqué en stigmatisant un véritable "coup bas".

Délibéré lundi.

DEPECHE AFP

22 décembre 2008

PARIS (AFP) — Le juge des référés du tribunal de Paris a débouté lundi les dessinateurs Cabu et Wolinski, ainsi que le directeur de publication de Charlie Hebdo, Philippe Val, qui réclamaient l'interdiction de l'affiche du film "Choron dernière", sur laquelle leurs noms sont mentionnés.

Le documentaire réalisé par Pierre Carles et Eric Martin, dont la sortie est prévue sur les écrans le 7 janvier, retrace la vie de Georges Bernier, alias le professeur Choron, cofondateur du journal satirique Hara Kiri, mort le 10 janvier 2005 à l'âge de 75 ans.

Cabu, Wolinski et Philippe Val, qui y apparaissent uniquement dans des images d'archives, estimaient que la mention de leurs noms sur l'affiche laissait penser qu'ils y avaient participé volontairement, ce qui n'était pas le cas.

Les trois hommes ont donc décidé d'assigner pour atteinte à leur nom les sociétés 3B Productions et Tadrart Films, respectivement producteur et distributeur du film.

Dans son ordonnance, la juge des référés Magali Bouvier a estimé qu'il n'y avait "pas lieu à référé". En effet, écrit-elle, les demandeurs n'ont pas réussi à démontrer que la mention de leurs noms sur l'affiche "constituait une atteinte à la vie privée telle que leur diffusion prochaine constituait un péril imminent justifiant" l'interdiction de l'affiche.

Pour la magistrate, il est bien clair que le film de MM. Carles et Martin est un "film documentaire", et que la mention incriminée "ne s'interprète pas d'évidence comme étant autre chose que la liste des personnes dont des interventions figurent dans le film (...) et il s'agit d'une information pertinente".

Dépêche reprise par : RTLinfos.be – lexpress.fr – lemonde.fr – lematin.fr- Actuallité.com – NouvelObs.com ...